

## REP TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES

### FEDERREC APPELLE À DES DÉCISIONS STRUCTURANTES POUR ASSURER L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Alors que la réforme du cahier des charges de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) est engagée, FEDERREC, la Fédération des entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie circulaire, alerte sur l'urgence de mettre en cohérence les ambitions affichées avec les moyens réellement alloués à la filière.

Dans un contexte de crise durable de la gestion des textiles usagés, marqué par l'explosion des mises en marché, l'augmentation des coûts opérationnels et l'arrêt de nombreuses collectes, la réforme de la REP TLC et la réévaluation des soutiens exceptionnels sont une nécessité absolue.

Les résultats de la dernière étude du cabinet RYDGE confirment ce besoin : **sans financement à la hauteur des enjeux, la filière ne pourra pas remplir ses objectifs environnementaux, sociaux et industriels.**

#### Une réforme indispensable pour atteindre les objectifs de collecte, de tri et de valorisation

Dans le cadre de la révision en cours du cahier des charges de l'éco-organisme, FEDERREC a formulé des propositions précises et chiffrées afin de permettre à la filière TLC de changer d'échelle et de développer l'industrie française.

L'objectif est clair : **porter la collecte à 515.000 tonnes par an** (contre 300.000 en 2024), sans exporter de textiles non triés hors de l'Union européenne, **trier 100 % des textiles collectés et développer durablement la réutilisation et le recyclage en France et en Europe**, et enfin **construire des débouchés pérennes**.

Pour y parvenir, FEDERREC appelle à un soutien structuré et renforcé à chaque maillon de la chaîne, notamment :

- 150 €/t pour les collectes orientées vers des centres de tri conventionnés ;
- 250 €/t pour le tri en centres conventionnés ;
- 300 €/t pour les collectes sans débouché immédiat de tri, orientées temporairement vers l'éco-organisme ;
- des soutiens dédiés au sur-tri, au délissage, au défibrage et à l'effilochage ;
- un soutien au recyclage compris entre 400 et 2.000 €/t selon les débouchés ;
- un appui spécifique au développement du tri, incluant un soutien à la tonne développée et une prise en charge partielle des investissements.

Sur la base de 515.000 tonnes collectées, triées et valorisées chaque année, ces propositions représenteront à terme un financement global compris **entre 300 et 400 millions d'euros par an**, soit **environ 10 centimes d'euro par article mis sur le marché** (environ 2 % du chiffre d'affaires de la filière Textiles).

Il s'agit d'un niveau de contribution cohérent avec les ambitions environnementales affichées et la responsabilité des producteurs.

### **Des soutiens exceptionnels à date toujours insuffisants face à l'urgence de la situation**

Dès l'été dernier, FEDERREC avait alerté les pouvoirs publics sur l'insuffisance des soutiens exceptionnels mis en place pour faire face à la crise que traverse la filière TLC. Ces soutiens, trop faibles, ne permettent ni de relancer l'ensemble des collectes interrompues dans l'espace public, ni d'assurer la survie des opérateurs au-delà de quelques mois.

Le nouvel arrêté en consultation est une opportunité pour le gouvernement de sauver la filière.

Lors de la réunion organisée par la DGPR le 11 décembre 2025, **les fédérations représentant les opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs de l'Économie sociale et solidaire ont demandé unanimement une revalorisation des soutiens exceptionnels à hauteur de 304 €/t pour les années 2025 et 2026**, condition indispensable pour garantir la continuité du service de collecte et de tri sur les territoires.

### **Une étude qui confirme la réalité des coûts supportés par la filière**

Réalisée par le cabinet Rydge entre octobre et novembre 2025, l'étude vient confirmer l'écart croissant entre les coûts réels et les soutiens accordés.

Les résultats montrent que :

- les **coûts de collecte sont restés globalement stables**, passant de 281 à 271 €/t, traduisant les efforts d'optimisation importants consentis par les opérateurs malgré la baisse des moyens financiers ;
- les **coûts de tri ont en revanche fortement augmenté**, passant de 366 à 448 €/t entre 2022 et 2024, soit une hausse de 22,4 %, liée notamment à l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, de matériel et d'achats.

**Ces constats viennent étayer les demandes formulées par FEDERREC, les collectivités et l'ESS, tant dans le cadre de la réforme de la REP TLC que pour la revalorisation des soutiens exceptionnels.**

### **Assurer la pérennité de la filière et l'atteinte des objectifs environnementaux**

À l'heure où les pouvoirs publics engagent la refonte du cahier des charges de la REP TLC, FEDERREC appelle à des décisions rapides, cohérentes et à la hauteur des enjeux.

Il en va de la **pérennité de milliers d'emplois sur les territoires**, de la **souveraineté industrielle européenne** et de la capacité de la France à atteindre ses objectifs de collecte, de réutilisation et de recyclage des textiles.

FEDERREC est pleinement mobilisée pour poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et contribuer à la construction d'une filière TLC économiquement viable, socialement utile et écologiquement ambitieuse.

#### À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1 200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.